

# L'euthanasie se pratique de moins en moins à l'hôpital

■ Sur les 2357 cas déclarés en 2018, près des deux tiers ont eu lieu au domicile du patient (46,8%) ou dans sa maison de repos (14,3%).

**E**n 2018, 2357 euthanasies ont été déclarées à la commission fédérale chargée du contrôle et de l'évaluation de la pratique en Belgique. Cela constitue une légère augmentation (+2%) par rapport à 2017 où 2309 documents d'enregistrement étaient parvenus, selon les chiffres du SPF Santé publique diffusés jeudi.

## 1 Hausse des déclarations rédigées en français

Si l'augmentation (48 cas) des actes n'est pas marquante, on peut observer qu'au cours de l'année passée, cette hausse est exclusivement enregistrée du côté francophone: le nombre de documents complétés en français par les médecins est passé de 517 à 566, alors qu'il n'a quasi pas bougé du côté flamand (1791 déclarations). Il reste que la différence entre le Nord et le Sud en matière de déclaration de la pratique de l'euthanasie reste très significative (et inexplicée...): 76% des documents sont rédigés en néerlandais et 24% en français.

## 2 Les patient veulent de préférence mourir chez eux

Autre tendance qui se confirme: la proportion d'euthanasies qui ont lieu à domicile progresse toujours (46,8%, contre 45% en 2017) ainsi qu'en maison de repos (14,3%) ce qui montre que plus de 63% des personnes reçoivent la mort douce dans le lieu où elles ont vécu leurs derniers jours. Cela correspond au souhait majoritaire des patients de terminer leur vie chez eux. La proportion d'euthanasies pratiquées à l'hôpital est en recul: 36,1% (contre 39% en 2017).

## 3 Beaucoup d'octogénaires; peu de patients de moins de 40 ans; aucun mineur

Les deux tiers des patients euthanasiés en 2018 avaient plus de 70 ans et 41% avaient plus de 80 ans. Les octogénaires forment le groupe de patients le plus important (29,9%). L'euthanasie chez les patients de moins de 40 ans reste très limitée (1,7%). Dans la grande majorité des cas (85,4%), le médecin estimait que le décès du malade était prévisible à brève échéance. Moins de 1% des euthanasies concernaient des patients inconscients ayant fait une déclaration anticipée.

Aucune euthanasie de mineur n'a par ailleurs été enregistrée en 2018.

## 4 On retrouve un cancer dans au moins 6 cas sur 10

Parmi les affections principales à l'origine des demandes d'euthanasie, on retrouve des cancers (61,4%) et les polyopathologies (une combinaison de plusieurs affections, dont un cancer dans 18,6% des cas) qui n'étaient pas susceptibles de s'améliorer et qui occasionnaient de plus en plus de handicaps sérieux allant jusqu'à une défaillance d'organes.

Les demandes d'euthanasie sur la base de troubles mentaux et du comportement restent en revanche marginales (2,4% du total des déclarations).